

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L612-3, L612-6, D613-38 et suivants,

Vu l'avis de la CFVU du 13 décembre 2018 portant organisation des commissions pédagogiques de validation et d'admission,

Vu l'arrêté de délégation N° 2020-096

Le président,

arrête

Article 1

La commission pédagogique de validation et d'admission de :

Formation : Master Mention(s) : Psychologie et sciences cognitives

Composante(s) : Psychologie

Est composée ainsi qu'il suit :

Présidente: Mme BARTOLO Angela

Membres :

M Jérôme ALESSANDRI

M Pascal ANTOINE

M Massil BENBOURICHE

Mme Rosa CARON

M Yann COELLO

M Yannick COURBOIS

Mme Sabine DE BOSSCHER

Mme Yvonne DELEVOYE

Mme Delphine DELLACHERIE

Mme Pascale DESRUMAUX

M Jérémie JOZEFOWIEZ

Mme Nathalie LIONET-PRZYGODZKI

M Stéphane RUSINEK

Au titre de l'année universitaire 2021/2022.

Article 2

La directrice de l'UFR de Psychologie et la directrice générale des services sont chargé(e)s de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villeneuve d'Ascq

Le 23/03/2021

Par délégation, Directrice de
l'UFR

Angela BARTOLO

